

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 11 AOUT 2022**

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social  
Audrey Monsieur, directeur général
- Absents :
- Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 juillet 2022 et 05 aout 2022

**B. CENTRE DE SERVICE LOCAL ET SERVICES À DOMICILE**

2. Centre local de services et services à domicile - Introduction au calendrier des activités Septembre 2022

le bureau permanent prend connaissance du calendrier des activités de Septembre 2022

**C. SERVICE SOCIAL**

3. Service social - Projet du conseil - Notification - augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er août 2022

le bureau permanent prend connaissance de l'augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er août 2022 et accepte de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

**D. SERVICE FINANCIER**

4. Service financier - plan pluriannuel ajustement 5 2020-2025

Le bureau permanent approuve sa part de l'ajustement 5 du plan pluriannuel 2020-2025.

**E. POLITIQUE ET ORGANISATION**

5. Politique et organisation - Avis - Présentation et Vidéo AV 29-6-2022

Le bureau permanent prend acte de l'Assemblée Générale du 29/06/2022

6. Politique et organisation - Notification - Rapport 2021 Haviland

Le bureau permanent prend acte que l'assemblée générale du mercredi 22 juin 2022 a été expliquée en détail et approuvée.

7. Politique et organisation - De Woonmaatschappij - décision du conseil d'administration Providentia aux municipalités de H/V-Midden

le bureau permanent prend acte que le bourgmestre a été désigné pour représenter la commune au collège du 28/7.

8. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
9. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
10. Service social – Autre aide
11. Service social – Droit à l'intégration sociale
12. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
13. Service social – Initiative locale d'accueil
14. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
15. Service social – Emploi article 60§7
16. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
17. Service social – Agence immobilière sociale
18. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 14/07/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.